



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Premier ministre

Question au Gouvernement n° 368

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Renaud Muselier.

M. Renaud Muselier. Monsieur le Premier ministre, par deux fois, lors des séances de questions d'actualité, notre groupe vous a interrogé sur certaines de vos déclarations ou sur certaines déclarations de vos ministres. Par deux fois, dans vos réponses, vous avez remis en cause la crédibilité de l'Agence France Presse dont on connaît le sérieux.

M. Michel Françaix. Qu'est-ce que vous racontez ?

M. Renaud Muselier. La première fois, le 13 janvier, nous vous avons interrogé au sujet des surprenantes déclarations que vous aviez faites lors de votre voyage officiel au Mali. Vous aviez dit que venir en France de manière irrégulière n'est, je cite, «ni un crime ni un délit».

M. Gérard Bapt. Voilà le Front national !

M. Renaud Muselier. Notre source ? Une dépêche de l'AFP du 21 décembre 1997 dans laquelle vos propos sont cités entre guillemets. Je la tiens à votre disposition.

Vous nous avez fait répondre par votre ministre de l'intérieur, et je me réfère au Journal officiel: «le Premier ministre n'a jamais tenu les propos que vous lui prêtez». Ou encore: seules les déclarations du Premier ministre font foi et non pas les commentaires qui peuvent en être faits par un certain nombre de feuilles plus ou moins inspirées... on voit bien par qui !»

Le 27 janvier, votre ministre de l'éducation nationale («Oh !» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française),...

M. François Vannson. Le mammoth !

M. Renaud Muselier. ... interrogé sur ses déclarations qualifiant les IUT de «premier cycle de luxe», nous a répondu qu'il n'avait fait aucune déclaration et que ce n'est pas parce qu'un fait est imprimé qu'il est vrai !

Notre source, là encore, une dépêche de l'AFP du 20 janvier dans laquelle les propos du ministre sont cités entre guillemets. Je la tiens, bien entendu, à votre disposition.

M. Jean-Claude Perez. Bon, vous n'avez rien à dire !

M. Didier Boulaud. Sauf sur la sardine qui bouche le port ?

M. Renaud Muselier. Monsieur le Premier ministre, allez-vous continuer à nier vos propos et ceux de vos ministres, alors qu'ils sont toujours cités par l'AFP ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Lionel Jospin, Premier ministre. Monsieur le président de l'Assemblée nationale, mesdames, messieurs les députés, je n'ai naturellement pas l'intention de répondre...

M. François Vannson. Comme d'habitude !

M. le Premier ministre. ... à une question portant sur des interprétations relatives à ce qui a été dit ou non par des ministres.

M. Jacques Godfrain. Il y a des guillemets !

M. le Premier ministre. S'agissant des propos que j'ai tenus au Mali, je n'avais pas répondu, parce que je ne voyais pas exactement quel était le sens de la question,...

M. Jean-Claude Perez. Il n'y en avait pas !

M. le Premier ministre. ... j'avais laissé répondre le ministre de l'intérieur. Puisque vous y revenez, je pense qu'il

est bon que je m'exprime.

J'ai fait un voyage en Afrique - au Maroc, au Sénégal et au Mali. Dans chacun de ces trois pays, j'ai évoqué les problèmes de l'immigration, dans le respect de ceux qui sont pour nous des amis fidèles et des partenaires dans le cadre des relations entre la France et l'Afrique, et, dans le cadre essentiel auquel est attaché M. le Président de la République, de la francophonie. («Très bien !» sur les bancs du groupe socialiste.)

J'ai abordé franchement et sincèrement les problèmes liés aux flux migratoires avec nos amis, et je peux me vanter d'avoir tenu devant eux, notamment devant l'Assemblée nationale malienne réunie exceptionnellement pour cette rencontre, le même langage que celui que je tiens à Paris.

A l'occasion de ses vœux aux ambassadeurs ayant avec la France des liens privilégiés, M. le Président de la République - et je tiens ses déclarations à votre disposition -,...

M. Jean-Michel Ferrand. Vous mélangez tout !

M. le Premier ministre. ... a lui-même déclaré, à l'Elysées que devait être allégée la politique des visas concernant les scientifiques, les étudiants, les élites universitaires de ces pays; telle est la politique de ce gouvernement. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

A Bamako, devant les parlementaires maliens réunis, j'ai donc tenu le même discours que celui que je tiens à Paris et que tient M. le ministre de l'intérieur dans le débat sur l'entrée et le séjour des étrangers.

M. Yves Nicolin. Hors sujet !

M. le Premier ministre. J'ai dit effectivement («Effectivement !» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française) - et vous pouvez vous reporter à mes propos publics et à mon texte imprimé, que je vous ferai remettre, monsieur le député, car c'est la parole que j'ai exprimée au nom du Gouvernement - que les personnes originaires du Mali qui seraient en situation irrégulière en France auraient à être reconduites dans leur pays dans le cadre d'une politique de codéveloppement. Ce à quoi vous faisiez allusion ne tient pas à mon texte écrit mais au débat qui s'est noué avec les parlementaires. («Oh alors !» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. Claude Lanfranca. Un peu de dignité, messieurs de la droite !

M. le Premier ministre. Je pense en effet que lorsque des hommes et des femmes confrontés à la misère et à la difficulté de vivre dans leur pays veulent aller dans d'autres pays, ils ne commettent pas un crime.

M. Pierre Carassus. Très juste !

M. le Premier ministre. Certes, ce n'est pas conforme à nos lois, ce ne peut pas être accepté et l'on doit procéder à des reconduites à la frontière. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

J'ajoute que je préfère avoir tenu ce langage responsable devant les parlementaires maliens (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française) qu'avoir été dans un gouvernement qui a mis de force dans des avions des gens parfois menottés. (Protestations sur les mêmes bancs - «Hou !» sur les bancs du groupe socialiste.) Au moins, avec mon gouvernement, on est sûr que les policiers qui accompagneront des immigrés maliens au Mali ne s'y feront pas attaquer eu égard aux conditions dans lesquelles on leur a fait accompagner un certain nombre d'hommes et de femmes. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.) Ces derniers retourneront dans leur pays parce que nous l'avons décidé, mais pas les menottes aux poignets ni sous sédatif.

M. Jean-Michel Ferrand. Comment y retourneront-ils ? A la nage ?

M. le Premier ministre. Et nos policiers ne courront pas le risque de se faire agresser comme ils l'ont été; ils travailleront dans des conditions dignes.

Fermeté, dignité, respect de nos lois et respect de la personne humaine, telle est la politique de ce gouvernement en matière d'immigration, comme dans les autres domaines. (Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste. - Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 368

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 4 février 1998, page 930

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 février 1998